

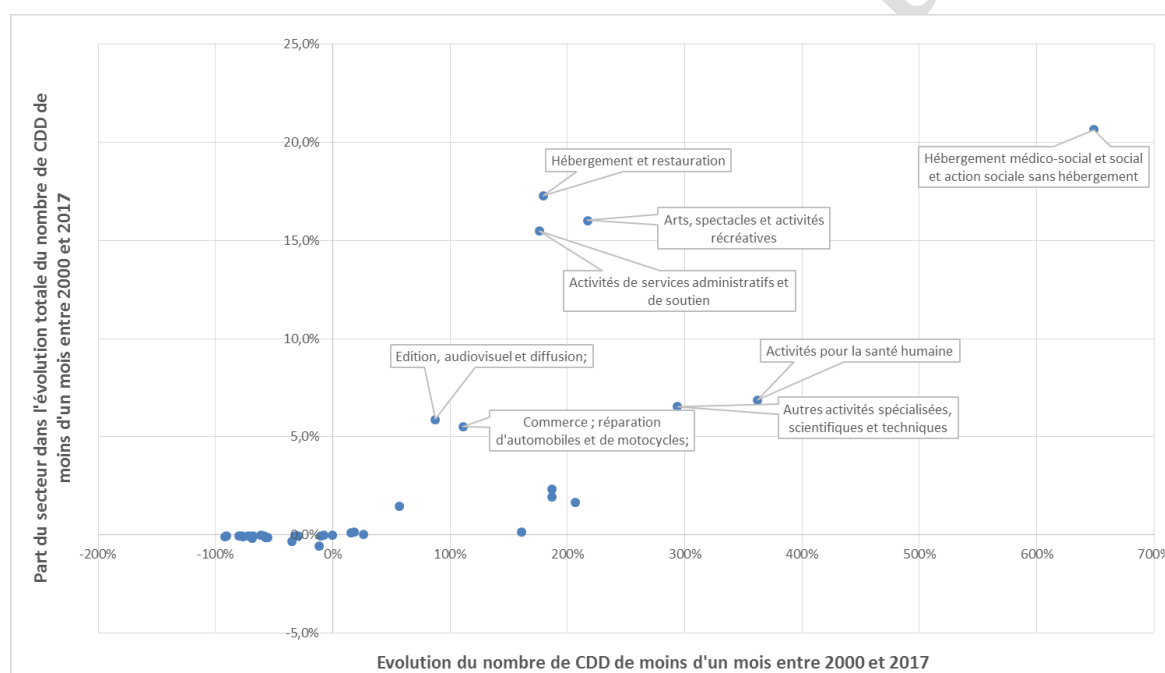
Evolution des CDD de moins d'un mois et de l'intérim par secteur d'activité

06 Février 2018

Une évolution marquée des CDD de moins d'un mois sur la période

Entre 2000 et 2017, les DPAE (déclarations préalables à l'embauches) des CDD de moins d'un mois ont augmenté de 165 % (source ACOSS)¹.

Cette évolution s'observe principalement sur quelques secteurs d'activité. Entre 2000 et 2017, les CDD de moins d'un mois ont augmenté de plus de 600 % dans le secteur de l'« hébergement médico-social, social et action sociale sans hébergement ». C'est aussi le secteur qui pèse le plus lourd dans l'augmentation totale des CDD courts sur la période 2000-2017 avec environ 20 % d'augmentation imputable à ce secteur. Les 3 autres secteurs qui participent le plus à l'évolution sont les secteurs de « l'Hébergement restauration », des « Arts, spectacles et activités récréatives » et « Activités de services administratifs et de soutien ».



Champ : DPAE hors intérim adressées aux Urssaf

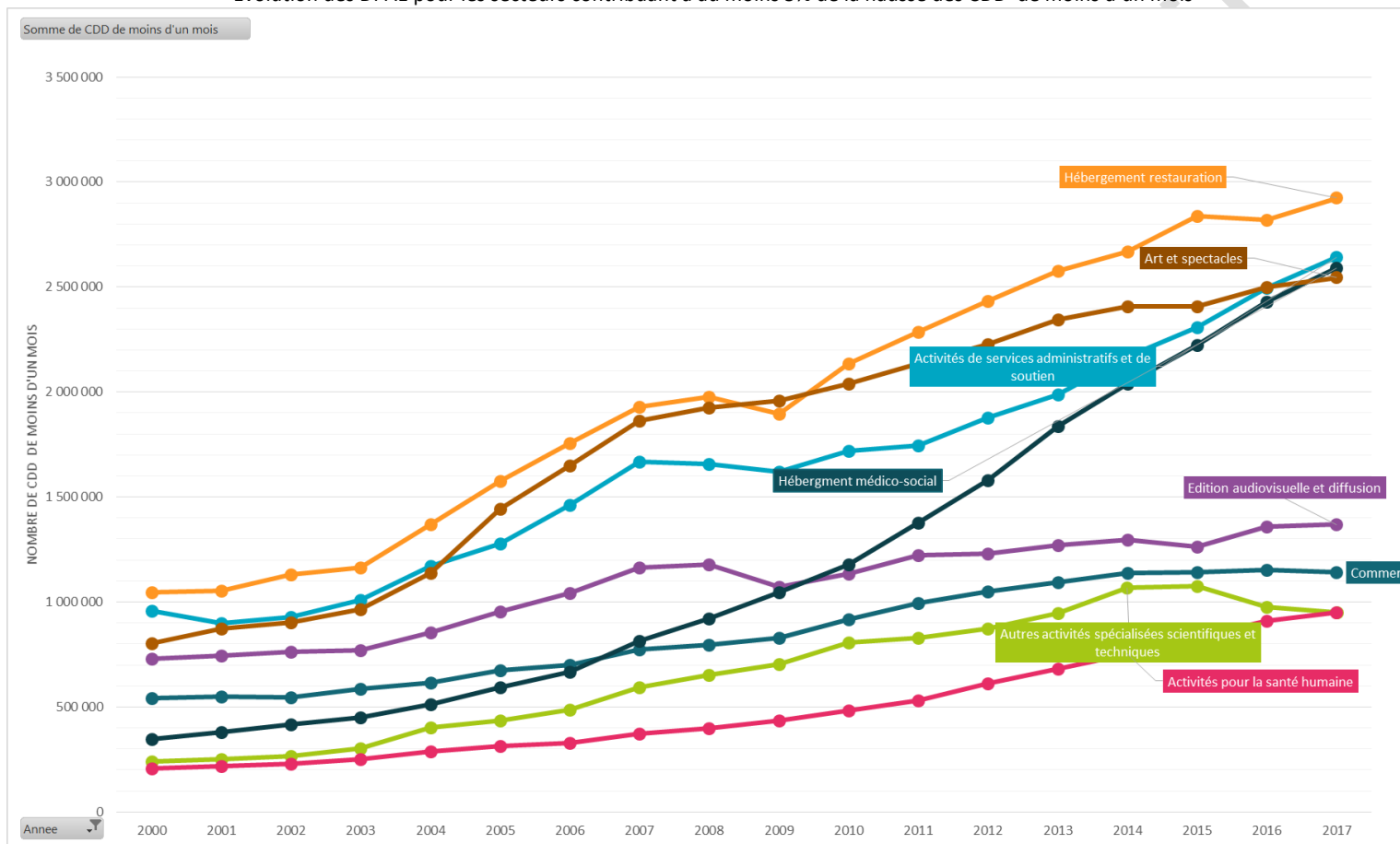
Source : Déclaration préalable à l'embauche – ACOSS ; calculs Unédic

Le graphique représente

- En ordonnée, la contribution de chaque secteur d'activité à l'évolution globale des CDD de moins d'un mois.
- En abscisse, l'évolution du nombre de CDD de moins d'un mois dans le secteur

¹ Les DPAE ne débouchent pas systématiquement dans une embauche effective. Dans cette note, on pose l'hypothèse que l'évolution des embauches de moins d'un mois a suivi la même tendance que celle des déclarations préalables à l'embauche.

Evolution des DPAE pour les secteurs contribuant à au moins 5% de la hausse des CDD de moins d'un mois



Champ : DPAE hors intérim adressées aux Ursaff

Source : Déclaration préalable à l'embauche – ACOSS ; calculs Unédic

Note : le secteur des « Autres activités spécialisées scientifique et technique » regroupe notamment le secteur des agences de publicité et le secteur des enquêtes et sondage. Le secteur des Activités de service administratif et de soutien regroupe notamment le secteur du « Nettoyage courant des bâtiments, le service des « activités de sécurité privée ».

Les résultats sont présentés ci-dessous en différenciant 2 périodes : la période 2000-2008 et la période de 2009-2017.

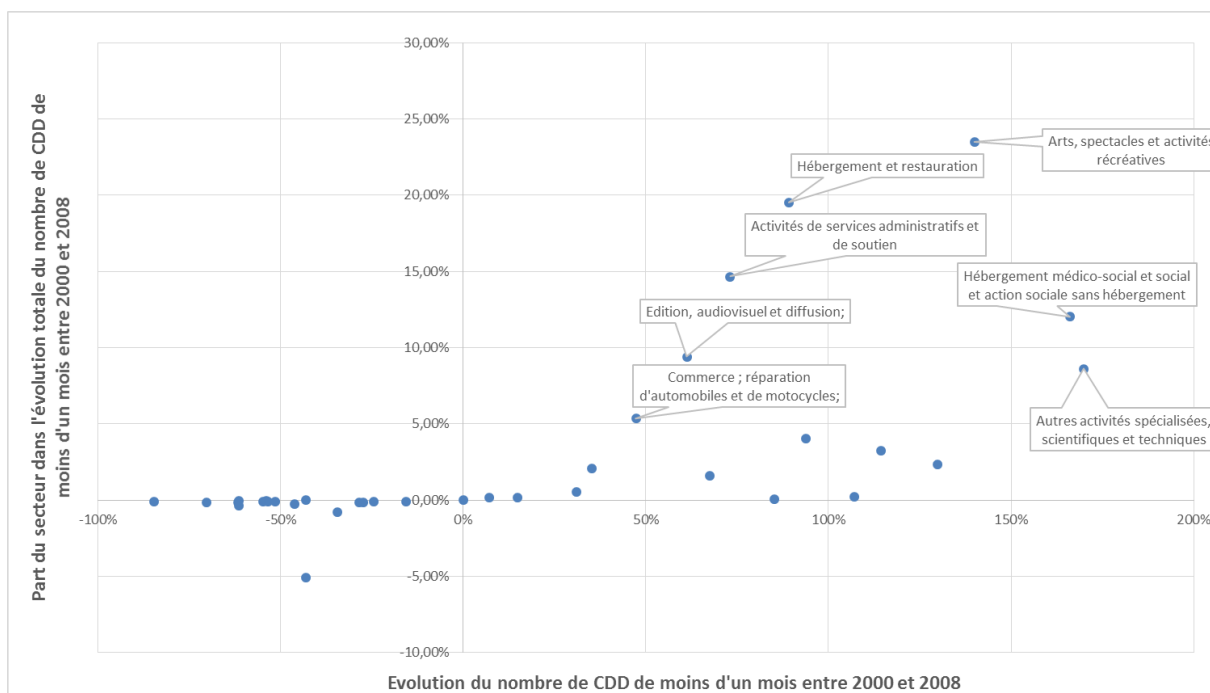
- Sur la période 2000-2008

Au global, entre 2000 et 2008, les DPAE des CDD de moins d'un mois ont augmenté de 72 %. Sur cette période, le secteur qui contribue le plus à l'évolution du nombre de CDD de moins d'un mois est le secteur des « Arts et spectacles et activités récréatives » avec près de 25 % de la hausse globale.

- Sur la période 2009-2017

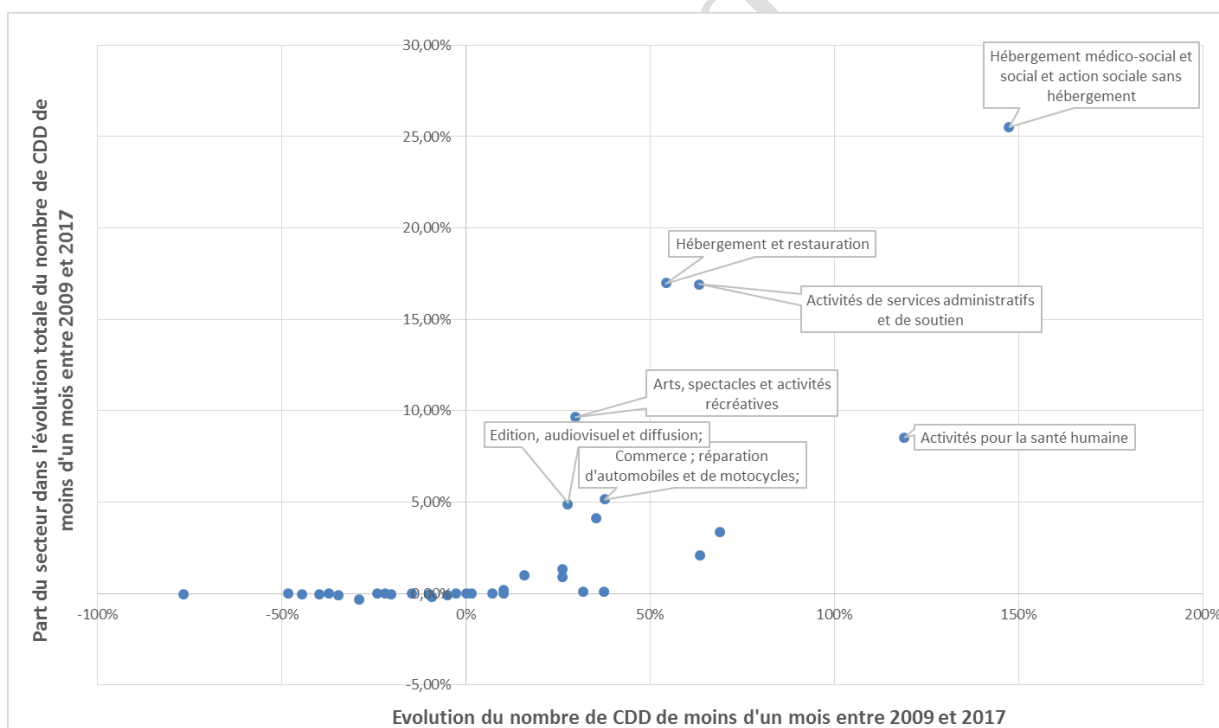
Au global, entre 2009 et 2017, les DPAE des CDD de moins d'un mois ont augmenté de 53 %. Sur cette période, le secteur qui explique le plus l'évolution du nombre de CDD de moins d'un mois est le secteur de « Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement » avec 25 % de la hausse globale.

Document de travail



Champ : DPAE hors intérim adressées aux Ursaff

Source : Déclaration préalable à l'embauche – ACOSS ; calculs Unédic



Champ : DPAE hors intérim adressées aux Ursaff

Source : Déclaration préalable à l'embauche – ACOSS ; calculs Unédic

Les missions d'intérim ont progressé de façon moins soutenue et plus heurtée

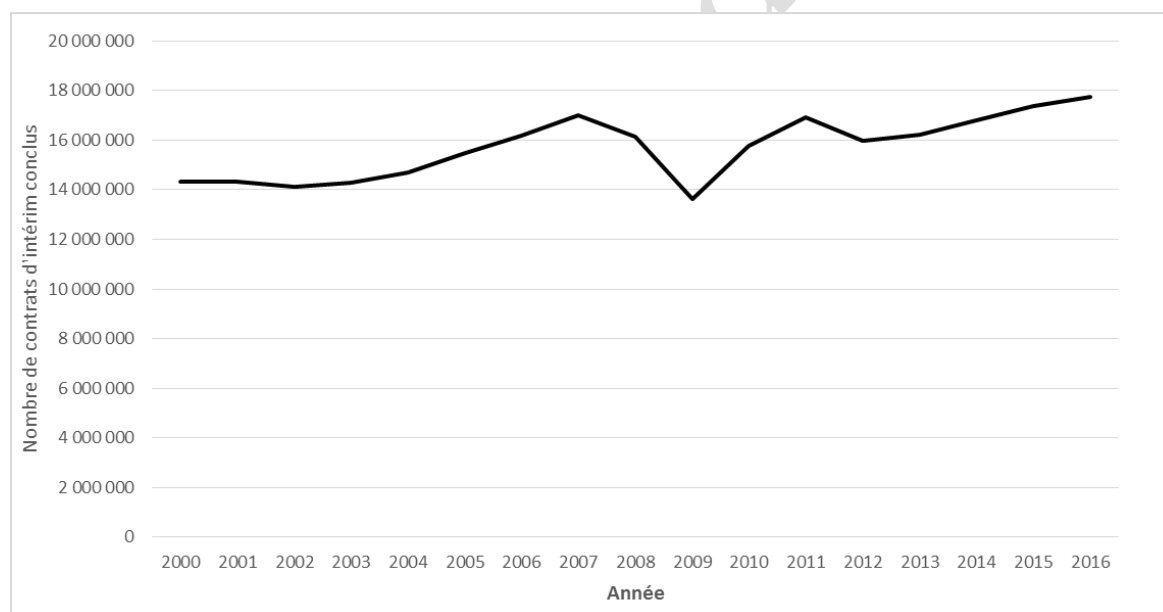
Entre 2000 et 2016, les missions d'intérim ont augmenté de 25 %², soit une augmentation beaucoup plus modérée que celle observée sur les CDD de moins d'un mois à partir des DPAAE. De plus, les missions d'intérim ont eu une évolution plus heurtée avec notamment une très forte diminution de l'emploi intérimaire au moment de la crise de 2009 [source DARES]. En effet, l'intérim a constitué durant cette phase de repli économique le premier et principal facteur d'ajustement.

Concernant la durée des contrats d'intérim :

Sur longue période, la durée moyenne des missions d'intérim a baissé au moment de la crise de 2009 passant de 2 semaines en moyenne à 1,7 semaines en 2011 et 2012. Plus récemment, la durée moyenne est apparue en progression sur 2015 et 2016 même si les dernières observations sur 2017 montrent une plus grande instabilité.

En 2015, l'immense majorité (93%) des missions d'intérim sont d'une durée de moins d'un mois. La proportion des missions d'intérim de moins d'un mois par secteur utilisateur est présentée en annexe (source Dares- calcul Unédic).

Nombre de contrats d'intérim conclus entre 2000 et 2016

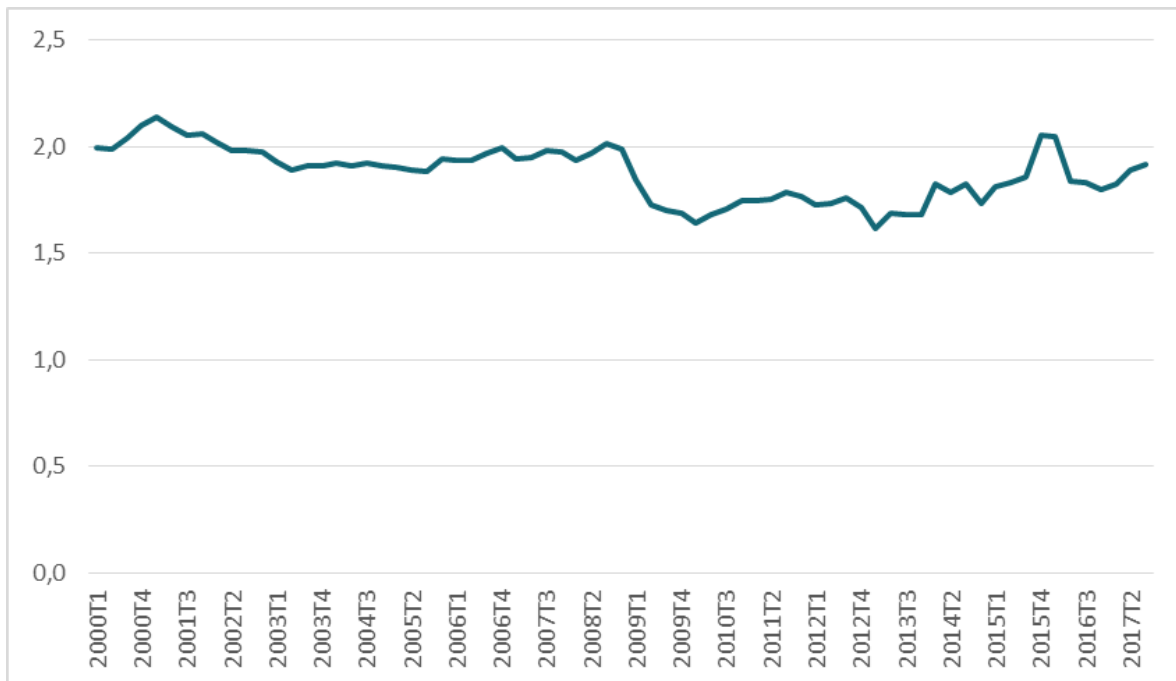


Champ : France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. - Calculs Unédic

² L'année 2017 n'est pas encore disponible

Durée moyenne des missions d'intérim en semaine



Champ : France hors Mayotte, intérimaires y compris CDI intérimaires

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. - Calculs Unédic

L'analyse globale de l'évolution des contrats de courte durée au sein des secteurs d'activité dépend de la façon dont on affecte les missions d'intérim

- Si l'intérim de moins d'un mois est rattaché au secteur des entreprises de travail temporaire

Le secteur des « Activités de services administratifs et de soutien » est celui qui contribue le plus à l'augmentation des contrats de courte durée sur la période 2000-2016 avec 36 % de la hausse globale.

Les 3 autres secteurs qui contribuent à au moins 10% de la hausse globale des contrats de moins d'un mois sont :

- Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement : 15 %
- Hébergement restauration : 13 %
- Arts spectacles et activités récréatives : 12 %

Ces 4 secteurs représenteraient à eux seuls les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation des contrats de courte durée.

- Si l'intérim de moins d'un mois est rattaché aux secteurs des entreprises utilisatrices des missions

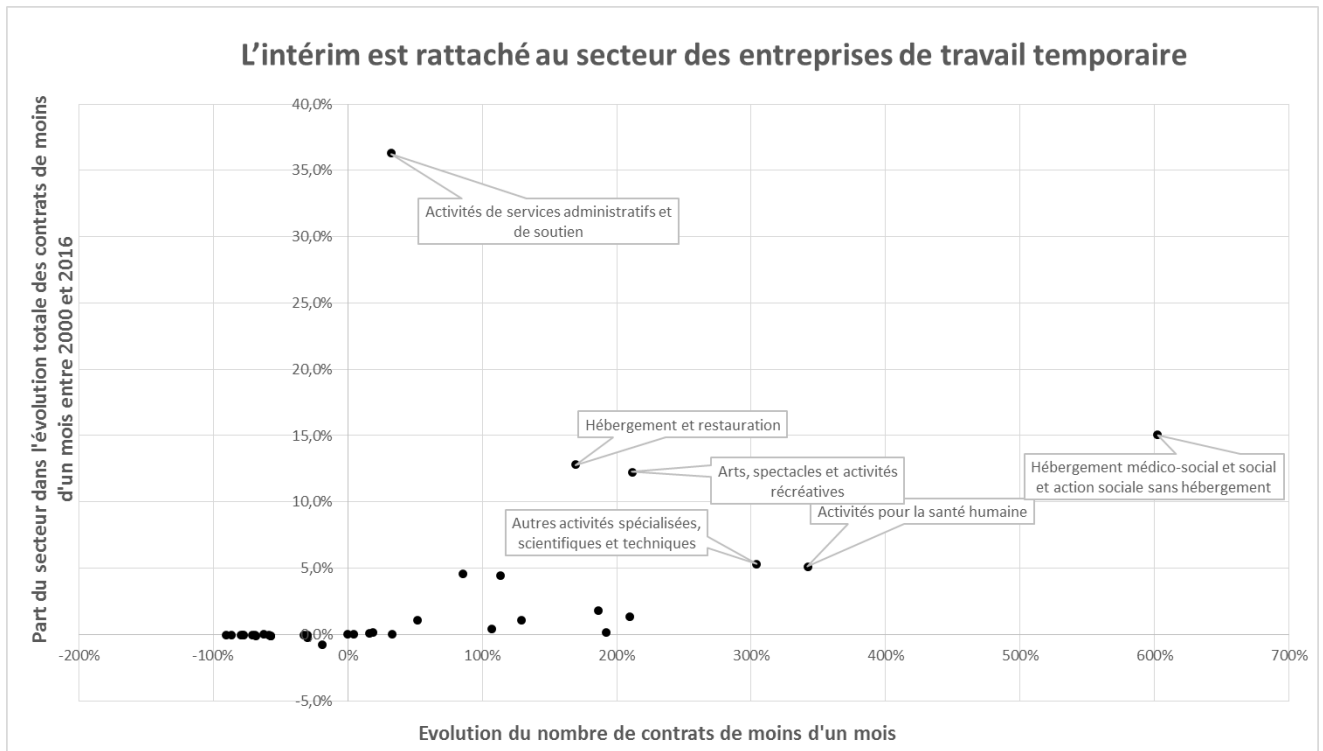
Les 4 secteurs qui contribuent à au moins 10 % de la hausse globale des contrats de moins d'un mois sont :

- Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement : 18 %
- Hébergement restauration: 17 %
- Activités de services administratifs et de soutien : 14 %
- Arts spectacles et activités récréatives : 13 %

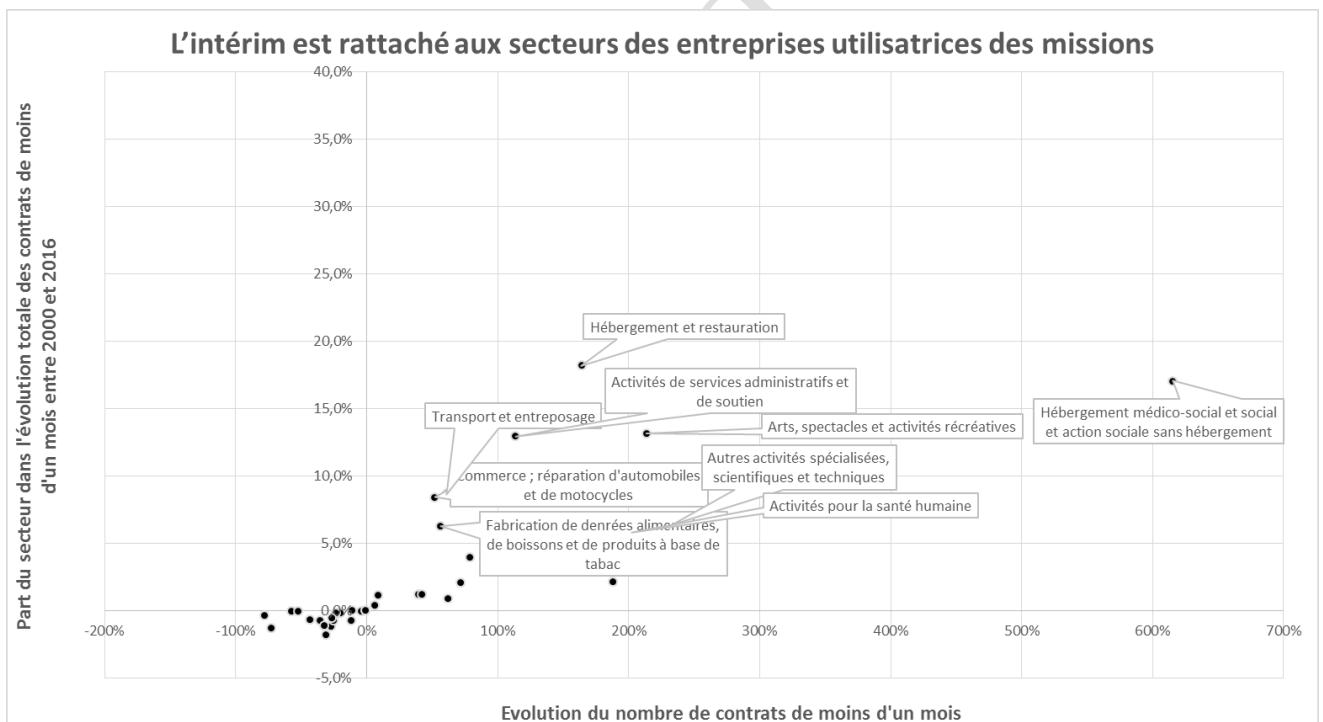
Ces 4 secteurs représenteraient à eux seuls 62 % de l'augmentation des contrats de courte durée.

→L'analyse globale de l'évolution des contrats de courte durée au sein des secteurs d'activité dépend de la façon dont on affecte les missions d'intérim. Cependant, quelle que soit l'approche adoptée, ce sont les 4 mêmes secteurs d'activité qui représentent au moins 10 % de la hausse globale des contrats de courte durée.

L'intérim est rattaché au secteur des entreprises de travail temporaire



L'intérim est rattaché aux secteurs des entreprises utilisatrices des missions



Source : Déclaration préalable à l'embauche – ACOSS ; Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. - Calculs Unédic

Depuis 2009, l'emploi salarié a peu progressé sauf pour certains secteurs dont tous ne sont pas utilisateurs de contrats de courte durée

Les résultats sont présentés ci-dessous sur la période 2009-2016 pour des questions de disponibilités de données des BRC.

Depuis le 31 décembre 2009, l'emploi salarié dans le secteur concurrentiel marchand a légèrement augmenté (+440 000 emplois) *Source BRC-ACOSS*. Cette légère progression fait suite à l'importante destruction d'emploi de l'année 2009³.

Les secteurs qui ont vu leur emploi salarié progresser sont les secteurs du tertiaire en lien avec les modifications de long terme du marché du travail français.

Notamment, les secteurs qui ont vu leur emploi salarié progresser d'au moins 10% sont :

- Activités informatiques et services d'information : +24 %
- Activités de services administratifs et de soutien : + 17 %
- Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement :+ 14%
- Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques : +12 %
- Hébergement et restauration : +12 %

Les secteurs dont l'effectif se contracte sont majoritairement les secteurs industriels. Sur cette même période, le secteur ayant perdu le plus d'emplois salariés est le secteur de la construction avec près de 140 000 destructions d'emploi.

³ Source Le marché du travail dans la crise : un cadrage statistique, Marchand O et Minni C, revue de l'OFCE, 2010/4 (n° 115)
« Le retournement de l'emploi s'est produit au printemps 2008 mais c'est l'année 2009 qui a été la plus noire en termes de destructions d'emplois. Sur les deux années, le nombre de salariés des secteurs marchands non agricoles chute de près de 550 000 et l'emploi total d'environ 430 000, ce qui fait que, fin 2009, l'économie française retrouve un niveau d'emploi proche de ce qui prévalait à la mi-2006. On observe d'autre part le décalage habituel entre la reprise timide de l'activité qui se produit au deuxième trimestre 2009 et la moindre dégradation de l'emploi qui intervient six mois plus tard et semble se confirmer au premier semestre 2010 (+ 0,2 % pour le nombre de salariés des secteurs principalement marchands au cours de chacun des deux trimestres, mais presque uniquement du fait de l'intérim) »

Evolution de l'effectif salarié au 31 décembre sur la période 2009-2016

NACE 38		% sur 2009-2016	Evolution de l'effectif salarié entre 2016 et 2009 (en milliers)
BZ	Industries extractives	-15%	-4
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1%	3
CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	-14%	-16
CC	Travail du bois, industries du papier et imprimerie	-19%	-40
CD	Cokéfaction et raffinage	-19%	-2
CE	Industrie chimique	-5%	-7
CF	Industrie pharmaceutique	-1%	-1
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	-12%	-37
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	-9%	-38
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	-9%	-13
CJ	Fabrication d'équipements électriques	-15%	-18
CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	-10%	-19
CL	Fabrication de matériels de transport	-7%	-26
CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	-6%	-17
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4%	7
EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3%	4
FZ	Construction	-9%	-137
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1%	32
HZ	Transports et entreposage	0%	0
IZ	Hébergement et restauration	12%	108
JA	Edition, audiovisuel et diffusion	-3%	-7
JB	Télécommunications	-16%	-24
JC	Activités informatiques et services d'information	24%	76
KZ	Activités financières et d'assurance	2%	15
LZ	Activités immobilières	-7%	-19
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	12%	108
MB	Recherche-développement scientifique	7%	6
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	-1%	-3
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	17%	282
OZ	Administration publique	-7%	-16
PZ	Enseignement	6%	19
QA	Activités pour la santé humaine	7%	38
QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	14%	152
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	8%	22
SZ	Autres activités de services	3%	13
Total général		3%	440

Source : BRC ACOSS, Calculs Unédic

Le champ de ces séries couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte et particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

Comparaison de l'évolution de l'emploi et de celle des contrats de courte durée

Le tableau ci-dessous présente la comparaison entre l'évolution des contrats de moins d'un mois par rapport à l'évolution de l'emploi salarié sur 2009-2016. Dans cette sous-partie, les salariés en interim et les missions d'intérim sont rattachés aux entreprises de travail temporaire.

Sur cette même période, les contrats de moins d'un mois ont augmenté respectivement

- 9 fois plus vite que l'emploi salarié dans le secteur de « l'hébergement médico-social et social et action sociale »
- 4 fois plus vite que l'emploi salarié dans le secteur de « l'hébergement restauration »
- 2 fois plus que l'emploi salarié dans le secteur des « activités de services administratifs et de soutien »

Période 2009-2016	% évolution des embauches en contrats de moins d'un mois (a)	% évolution de l'emploi salarié au 31 décembre (b)	Elasticité (a)/(b)
Hébergement médico-social et social et action sociale	+132 %	+14%	9,4
Hébergement restauration	+49 %	+12%	4,1
Activités de services administratifs et de soutien	+33%	+17%	1,9

Source : Déclaration préalable à l'embauche – ACOSS ; BRC - Calculs Unédic

Note de lecture. Entre 2009 et 2016, les CDD de moins d'un mois ont progressé de 132% dans le secteur de « l'hébergement médico-social et action sociale ». Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2016, l'emploi salarié dans ce même secteur a augmenté de 14%. Les embauches en CDD de moins d'un mois ont donc augmenté 9 fois plus vite (132%/14%).

Annexe 1 : Proportion des missions d'intérim de moins d'un mois

		% des missions d'intérim de moins d'un mois
AZ	Industries extractives	94%
BZ	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	84%
CA	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	98%
CB	Travail du bois, industries du papier et imprimerie	90%
CC	Cokéfaction et raffinage	95%
CD	Industrie chimique	82%
CE	Industrie pharmaceutique	92%
CF	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	86%
CG	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	93%
CH	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	87%
CI	Fabrication d'équipements électriques	80%
CJ	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	82%
CK	Fabrication de matériels de transport	82%
CL	Fabrication de matériels de transport	77%
CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	88%
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	49%
EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	96%
FZ	Construction	86%
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	95%
HZ	Transports et entreposage	96%
IZ	Hébergement et restauration	99%
JA	Edition, audiovisuel et diffusion	93%
JB	Télécommunications	79%
JC	Activités informatiques et services d'information	82%
KZ	Activités financières et d'assurance	82%
LZ	Activités immobilières	88%
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	90%
MB	Recherche-développement scientifique	77%
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	95%
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	95%
OZ	Administration publique	92%
PZ	Enseignement	95%
QA	Activités pour la santé humaine	98%
QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	99%
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	99%
STU	STU : Autres activités de services (y c. particuliers employeurs et activités extra-territoriales)	93%

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. - Calculs Unédic